



## Liminaire CTL du 7 mai 2021

Encore une fois, nous sommes convoqués en CTL pour aborder des restructurations, des suppressions et des délocalisations de nos services.

Vous avez inscrit à l'ordre du jour la phase 2 du NRP, permettez-nous de faire un constat objectif de la phase 1.

Alors que des futurs SGC sont présentés à ce CTL, Solidaires Finances Publiques revient sur l'installation du premier SGC :

- perte de la polyvalence
- industrialisation des tâches
- taille critique dépassée (trop de budgets, trop d'ordonnateurs, trop d'écritures, trop de comptes de gestion ...)

Le parachutage de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) provoque un sentiment d'inquisition chez l'ordonnateur. Vous troublez voire détruisez une relation de confiance si longue à mettre en place, fierté de notre réseau de trésoreries de proximité.

En même temps vous mettez en difficulté ces collègues qui se retrouvent isolés et démunis face à des ordonnateurs suspicieux.

Par ailleurs les agents des SIP montpelliérains vivent un cauchemar suite à la mise en place du NRP. Alors qu'ils doivent assumer une réorganisation importante de leurs services, **ils doivent faire face à un déficit de personnel sans précédent !** Ils ont le sentiment d'être abandonnés, surtout dans la période pandémique actuelle. Une campagne IR quasi normale couplée à un télétravail massif, favorisent les risques psycho sociaux et détruit les collectifs de travail.

Dans tous ces services, Solidaires Finances Publiques constate votre empressement à la mise en place du NRP mais a contrario dénonce l'absence d'une stratégie et d'une coordination de la formation pour nos collègues changeant de métier.

## **Pour Solidaires Finances Publiques vous allez encore aggraver cette situation.**

En effet à l'issu des mouvements nationaux, la direction de l'Hérault reste avec de trop nombreux postes vacants (9 C ; 9 B)

Pour les 9 postes de B vacants Solidaires Finances Publiques dénonce la position dogmatique de la DG de refuser la mutation au plus de 200 demandes de mutations pour convenance personnelle.

Le choix de privilégier les stagiaires sur ces demandes aura pour conséquences de laisser ces postes vacants du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 15 avril 2022.

Mais ce n'est pas tout, les délocalisations suivent la même logique car le transfert de la mission du CGR est au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à Limoges alors que la suppression des emplois est au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ainsi durant cette période notre direction devra compter avec 23 agents de moins !

## **Mais la DG n'est jamais rassasiée...**

Elle fait même preuve de zèle par rapport au législateur. Car depuis 3 ans, les suppressions d'emplois sont supérieures à celles prévues dans les lois de finances et qui font l'objet d'une communication de la part des pouvoirs publics :

- 2 048 suppressions d'emplois en 2018 au lieu des 1 600 prévues, soit 448 de plus,
- 2 203 suppressions d'emplois en 2019 au lieu des 2 130 prévues, soit 73 de plus,
- 1 860 suppressions d'emplois en 2020 au lieu des 1 500 prévues, soit 360 de plus.

Ainsi sur 3 ans, la DGFIP aura subi 881 suppressions d'emplois de plus que prévu. Sachant que le gouvernement poursuit sa triste besogne et prévoit 1 800 suppressions d'emplois en 2021, et 1 600 en 2022.

**Cela démontre, si nous pouvons encore en douter, que nos directeurs sont des pilotes kamikazes qui n'œuvrent qu'à leur carrière, où l'intérêt individuel prime toujours sur l'intérêt collectif.**

**Il faudrait arrêter de confondre servilité et loyauté, arrêter de faire preuve de zèle ou d'égoïsme lorsque l'Humain devrait être la priorité.**

**Nous, agents de la DGFIP, ne pouvons plus accepter de subir collectivement et individuellement ces décisions malhonnêtes et d'être sacrifiés sur l'autel de cette idéologie budgétaire.**